

**Association des parents des élèves du Séminaire Saint-François.  
(APESSF)  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

*Ce document fournit à l'APÉSSF, l'information minimale requise pour la prise de décision. Au besoin, annexer la documentation supplémentaire nécessaire. Pour mieux comprendre les conditions d'éligibilité et vous aider à remplir votre demande, vous pouvez consulter, sur le site web du SSF, le document : « Principes directeurs servant à l'attribution d'aide financière de l'Association des parents des élèves du Séminaire Saint-François (APÉSSF) »*

**Nom du demandeur et /ou du responsable et coordonnées complètes pour vous joindre :**

**Motif de la demande: (Brève description)**

**Contribution demandée : (Expliquer brièvement comment le montant sera dépensé)**

**Modalités du versement de l'aide financière: (Combien, quand et comment ?)**

À moins de circonstances exceptionnelles, toute demande d'aide financière devra être soumise à l'APÉSSF au moins 30 jours avant la tenue de l'activité ou l'évènement pour lequel l'aide est demandée. La demande d'aide financière reçue en temps opportun sera analysée et une décision sera prise par les membres du conseil d'administration de l'APÉSSF lors de leur réunion mensuelle (premier mardi de chaque mois) qui suivra la réception de la demande. En cas d'absolue nécessité, l'APÉSSF pourrait décider, à sa seule discrétion, d'analyser une demande et d'en disposer avant la tenue de la réunion mensuelle du conseil d'administration.

*Mise à jour en février 2014*

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date